



# CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E118982 VALABLE JUSQU'AU 17/06/2022



ÉDITÉ LE 09/08/2021

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/10/2011

Raison sociale : DH RENOVATION - DAVID HEYRAUD

Forme juridique : ART

855 ROUTE DE GENISSIEUX  
26380 PEYRINS

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RM ROMANS SUR ISERE 447 830 563 RM 26

Siret : 447 830 563 00030

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 23 8008

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 126046898S002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 126046898S002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2021

Téléphone : 04 75 71 24 42

Fax :

Portable : 06 85 06 95 32

Responsabilité légale :

HEYRAUD DAVID ARTISAN

Site Internet : david-heyraud.wixsite.com/dhrenovation

E-mail : david-heyraud@orange.fr

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 230 498

Tranche de classification : CA2

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.